

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 29/07/2009

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	MICHAUD Sylvie
Secrétaire de Séance	GINI Patrick

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 16/07/2009 qui est approuvé à l'unanimité.

I. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le Maire rend compte à l'assemblée de son entretien avec M. DELFOSSE, responsable du Département Développement Durable des Territoires de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) qui a eu lieu ce jour à Besançon accompagné de Mlle Maï Lys REGAD.

Il en ressort qu'au vu des conclusions de l'étude environnementale, des modifications sont à apporter. Des documents annexes doivent être réalisés (dossier pour commission des sites, numérisation du PLU).

En août, aura lieu une visite sur le terrain avec les services de la DDEA et de la DIREN. Le passage à la commission des sites se fera en septembre.

Compte tenu des demandes non prévisibles de la DIREN et vu que le contrat de Mlle Maï Lys REGAD recrutée en tant qu'ingénieur en urbanisme et environnement prend fin le 31/07/2009, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de prolonger le contrat de Mlle Maï Lys REGAD à compter du 01/08/2009 en accord avec l'agent.

L'assemblée délibérante précise que ledit contrat ne pourra excéder le 31/10/2009 et que les parties concernées pourront le dénoncer dès lors que les travaux seront exécutés.

II. CONSEIL GENERAL : AMENAGEMENT CARREFOUR ENTRE LA RD 436 ET LA RD 25

M. Le Maire fait part du dossier du Conseil Général projetant d'aménager le carrefour entre la RD 436 et la RD 25, secteur de l'Evalide, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

La commune, propriétaire de la parcelle AN 113 (sur les Lattes) est sollicitée pour une emprise de 303 m². Conformément à la délibération de l'Assemblée Départementale du 21/12/1990, l'acquisition de terrains appartenant à la commune est indemnisée pour un euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la cession du terrain dans les termes de la délibération précitée, demande le rétablissement du chemin de l'Evalide dans le cadre des travaux et que des précautions soient prises quant à l'implantation des réseaux. Pouvoir est donné au géomètre mandaté par le Département de signer en son nom le document modificatif du parcellaire cadastral.

Par ailleurs, la commune a pour projet d'aménager le parking face aux moloks et à la VC1 Route de la Vie Neuve, propriété du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité sollicite le Département pour la cession de ce terrain et autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

III. INDEMNITE TRESORIER PAYEUR

M. le Maire rappelle que suite au changement de Trésorier Payeur, il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil qui lui sera accordée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100% par an. Cette indemnité sera attribuée au prorata temporis à Mme Andrée MATHIEU et au Trésorier Payeur en exercice.

IV. COURRIERS DIVERS

A) PRESIDENTE NATIONALE SPA

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme la Présidente Nationale de la SPA sollicitant la collectivité pour une mobilisation contre les corridors.

L'assemblée délibérante ne souhaite pas se positionner sur ce sujet, sachant que les élus désirant intervenir peuvent le faire à titre personnel.

B) BILAN ACTIVITES POSTE

Dans la séance du 25/06/09, M. le Maire a donné lecture d'un courrier de M. le Directeur des ventes et de groupement postal faisant état des activités du bureau de Septmoncel pour le premier trimestre 2009.

En réponse à la demande de M. le Maire sollicitant des précisions sur les statistiques de fréquentations par tranche horaire, il apparaît que les journées du samedi puis du mardi sont les plus fréquentées et que le créneau horaire 10h30/11h30 concentre près de 35% de l'activité de la semaine.

Le Conseil Municipal se pose la question de savoir si les horaires d'ouverture répondent réellement aux besoins des usagers et propose d'en faire part aux services de la Poste.

V. QUESTIONS DIVERSES

A) DEJECTIONS CANINES SUR VOIES PUBLIQUES

Suite aux signalements répétitifs de déjections canines sur les chaussées publiques et trottoirs, principalement sur les secteurs du Bas du Village, HLM la Poste et Les Curtilllets, il est rappelé que les propriétaires de chiens sont priés de faire preuve de civisme et de ramasser les excréments de leurs animaux.

Faute de prise en considération de ce point par les personnes concernées, le Conseil Municipal invite M. Le Maire à contacter directement les gens peu respectueux de la propreté de la voie publique, sachant que des mesures plus coercitives pourraient être envisagées.

B) S.M.D.T. – SENTIERS RAQUETTES

Suite à la demande de M. le Président du SMDT de valider ou modifier les circuits des sentiers raquettes, la commission en charge de ce dossier a effectué une modification du tracé sur le secteur de la Vie Neuve.

Le dossier sera transmis au SMDT. Par ailleurs, les conventions de passage destinées aux propriétaires sont en cours.

C) NOMINATION CORRESPONDANT « PANDEMIE GRIPPALE »

M. le Maire donne lecture des différents documents préfectoraux relatifs à la grippe A/H1N1 et des mesures à prendre en cas de pandémie.

Afin de répondre à la demande de Mme La Préfète de désigner au sein du Conseil Municipal un correspondant « Pandémie Grippale », le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité nomme Mme Claudie PILLARD correspondant « Pandémie Grippale ».

D) ECLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-Louis MICHARD informe l'assemblée qu'il a accompagné l'entreprise SCEB lors de son intervention sur le territoire pour le dépannage et le remplacement des ampoules.

Il signale un défaut d'éclairage d'un lampadaire dû à un arbre situé sur une propriété privée.

Un courrier de signalement sera adressé au propriétaire afin qu'il fasse le nécessaire pour remédier à ce problème.

E) FONTAINE PLACE DALLOZ

M. le Maire informe l'assemblée qu'une fuite est à l'origine de l'arrêt d'approvisionnement en eau de la fontaine place Dalloz. Le nécessaire sera fait au plus vite sachant que l'agent communal est en congé.

F) DEMANDE DE BANC SUR SECTEUR DES CURTILLETES

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME fait part d'une demande d'installation d'un banc sur le secteur des Curtilletes.

M. le Maire informe que les secteurs susceptibles de recevoir des aménagements de ce type vont être répertoriés.

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME se charge d'étudier les équipements les plus adéquates et leur coût.

Séance levée à 22 h 40

Le Maire,
Raphaël PERRIN

Affiché le 31/07/2009